

Communiqué EERV et FPPLA

Création de la Fondation pour la Prévention, la Protection et la Lutte contre les Abus

Lausanne, le 30.01.2026 – Depuis plusieurs années, l’Église évangélique réformée du canton de Vaud est dotée d’un Plan de Prévention et de Protection de la Personnalité. Aujourd’hui, une étape supplémentaire majeure est franchie avec la création de la Fondation pour la Prévention, la Protection et la Lutte contre les Abus.

En juin 2024, sur proposition de l’Église évangélique réformée du canton de Vaud (EERV), la Convention de subventionnement 2025-2029 qui lie l’État de Vaud à l’EERV stipule qu’un dispositif de lutte contre les abus, notamment au travers de la constitution d’une fondation indépendante de protection contre les abus, est mise en place par l’EERV.

En juin 2025, le Parlement de l’Église réformée vaudoise (Synode) a attribué un montant de frs 100'000.- à la création de ladite fondation.

La Fondation pour la Prévention, la Protection et la Lutte contre les Abus sera opérationnelle dans le courant du mois de février 2026.

Fondation pour la Prévention, la Protection et la Lutte contre les Abus (FPPLA)

Institution indépendante autonome chargée de recueillir et d’instruire les signalements d’abus à l’intégrité physique, psychique, sexuelle et spirituelle de la part de collaborateurs ou de collaboratrices de l’Eglise réformée vaudoise, cette Fondation est dotée d’un Conseil de fondation composé de :

- M. Jean-François Meylan, ancien Président du Tribunal cantonal
- Me Cléo Buchheim, avocate active en droits de l’enfant et médiatrice
- Mme Carol Gay, infirmière et directrice d’EMS.

La FPPLA peut être saisie par quiconque est victime d’un abus ou par le Conseil synodal lui-même.

Dotée de la personnalité morale, la FPPLA est indépendante de l’EERV et garantit sur demande l’anonymat des victimes.

La FPPLA comprend une cellule d’écoute (soutien des victimes par le recueil de récits et de signalements, l’information et l’orientation) et d’une cellule d’instruction (renseignement, établissement des faits, émission de recommandations). A l’issue de ses travaux, le FPPLA émet des recommandations à l’intention du Conseil synodal, tant en termes de mesures en faveur de la victime qu’en terme de sanction à l’endroit de l’auteur de l’abus. Par ailleurs, en cas de soupçon d’infraction pénale, la FPPLA saisit le Ministère public.

Contacts médias

Conseil synodal EERV

- Philippe Leuba, président du Conseil synodal
079 206 79 69 – philippe.leuba@eerv.ch
- Anne Abruzzi, conseillère synodale
079 383 78 00 – anne.abruzzo@eerv.ch
- Carole Delamuraz, responsable de l'Office information et communication
079 641 66 50 – carole.delamuraz@eerv.ch

Conseil de fondation FPPLA

- Jean-François Meylan, président FPPLA
079 537 50 71 – jean-francois.meylan@outlook.com

Actions entreprises par l'Église réformée vaudoise pour la lutte contre les abus

L'Église évangélique réformée du canton de Vaud est engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre toute forme d'abus dans sa mission, notamment avec le lancement en 2021 du Plan de Prévention et de Protection de la Personnalité. Ce plan d'actions s'adresse aux personnes internes et externes à l'Église réformée vaudoise.